

COMMUNE DE BONVILLERS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Vincent Loisel, Maire.

Présents : Monsieur Vincent LOISEL, Madame Isabelle ROUSSELLE, Madame Marie-José MATHON, Madame Sandrine BONNEMENT, Madame Aurore DEVILLERS, Monsieur Léandre ROBART, Monsieur Maxime GRIOCHE et Monsieur Guy DELABRUYERE.

Excusés : Monsieur Michel YELOVINA donne procuration à Madame Marie-José MATHON

Monsieur Christophe FRUCHART

Secrétaire de séance : Madame Aurore DEVILLERS

Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Madame MONNERY

Lecture et approbation faite du compte rendu de la réunion du 26/09/2022

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 26/09/2022

1. Evènements passés et à venir.

Monsieur Le maire rappelle les évènements passés et à venir;

- 11 novembre dépôt de gerbes, Monsieur le Maire regrette le manque de présence des nouveaux habitants
- Animation numérique LÜ, le Conseil Municipal regrette le manque de monde, il souhaite rééditer cette animation mais en privilégiant pendant les vacances scolaires et en prévenant plus en amont les administrés.
- La date du 11/12/22 est retenue pour le Noël des enfants, Madame Sandrine BONNEMENT rappelle que tous les vendredis soirs une réunion est prévue pour parler de la manifestation des enfants.
- Monsieur le Maire souhaite la distribution d'un mot dans les boîtes aux lettres pour les nouveaux habitants pour les informer du passage du Conseil Municipal pour se présenter le 12/12/2022
- La date du 7 janvier 2022 est retenue pour les Vœux du Maire à 11h00. La distribution des cartes cadeaux pour les jeunes diplômés sera effectuée en même temps. Pour bénéficier de cette carte cadeaux d'un montant de 50.00€ la photocopie du diplôme doit être déposée à la mairie (mail ou courrier) avant la fin de l'année. Le Conseil Municipal propose de mettre un mot sur le site internet et sur l'invitation pour les Vœux. Monsieur le Maire propose de distribuer les cartes cadeaux à la prochaine manifestation. Madame Sandrine BONNEMENT propose pour tous jeunes ne se manifestant pas pour les Vœux de leur remettre pour le 08 mai 2023.
- Monsieur le Maire rappelle que l'AG de Remue village se tiendra mercredi de cette semaine.

2. Délibération pour autoriser le Maire à engager, liquider, mandater dans la limite de 25% des crédits ouverts au BP de l'exercice précédent

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour faciliter le paiement des dépenses en investissements avant le vote du BP 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

3. Délibération pour procéder à des restes à réaliser

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la clôture du budget d'investissement 2022 intervient le 31 décembre 2022 et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2022

Le montant des dépenses d'investissements du budget principal à reporter ressort à un montant de 16 261.60€ TTC répartie de la manière suivante :

- à 2 640.00€ TTC à l'imputation 2031
- à 10 521.60€ TTC à l'imputation 21318
- à 3 100.00€ TTC à l'imputation 2183

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour procéder à des restes à réaliser

4. Délibération pour un bon d'achat de Noël de 40.00€ pour les aînés

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour distribuer un bon d'achat d'un montant de 40.00€ pour tout habitant de la commune de plus de 65 ans.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour un bon d'achat de 40.00€ pour les aînés

5. Délibération pour vote des subventions pour les associations

Le Conseil Municipal propose de voter pour les subventions pour les associations pour le BP 2023. Voir tableau ci-joint

COMPTE IMPUTATION 6574

CINE RURAL	100€
CANCER	120€
ACCPA	100€
ADMR	120€
ASDAPA	40€
LES OBSTINEES	400€
PEINTURE	200€
SECTEUR PAROISSIAL	219€
DE SAISON EN SAISON	200€
COMITE DES FETES	5 500€

Le Conseil Municipal propose d'augmenter la subvention au Comité des fêtes par rapport à l'année passée. Le comité des fêtes a repris à son actif la plupart des activités festives. La subvention allouée au comité des fêtes en 2022 qui était une estimation de démarrage doit être réévaluée vu l'augmentation des prix et de l'inflation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour voter les subventions pour les associations

6. Délibération pour reversement de 10% de la taxe d'aménagement pour financement de la fibre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la commission mixte paritaire sur la loi de finances rectificative 2022, la délibération concernant la taxe d'aménagement n'a plus lieu d'être.

7. Délibération pour faire une demande de subvention pour l'étude de l'ossature de l'église

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de faire une demande de subvention auprès de la CCOP pour l'étude de l'ossature de l'église. Cette étude s'élèverait à un maximum de 2 200.00€ HT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

8. Délibération pour la réalisation ou non de l'aménagement cyclable de la RD 112

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la signature de la convention entre le Département et la commune concernant les travaux de la RD 112, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la réalisation ou non d'une piste cyclable et de motiver sa réponse.

Le conseil Municipal refuse la réalisation de la piste cyclable vu l'absence de place et préfère privilégier la sécurité des piétons.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la non-réalisation de la piste cyclable sur la RD 112

9. Point sur la RD 112

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipale sur le refus de la DETR pour la subvention des travaux RD 112, un dossier DETR 2023 a été déposé, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va bientôt rencontrer la Préfète de l'Oise qui participe à la commission des subventions. Il informe les membres du Conseil Municipal du dépôt de dossier de DSIL 2023 pour les travaux RD 112.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre, l'ADTO va étudier 3 offres et fera un retour à la commune sur la partie technique et proposera la mieux-disant.

10. Délibération pour redevance et droit de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour occupation du domaine public

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de toucher une redevance et droit de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

11. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe du remplacement de l'agent technique et de l'embauche d'un agent d'entretien. L'agent des espaces verts travaillera les lundis, les mardis et les mercredis, ce dernier travaille déjà dans une autre commune et connaît le travail d'un agent des espaces verts.
- Intervention d'un conseil municipal sur la possibilité pour cet agent de travailler avec des jeunes pendant les vacances scolaires comme il avait été convenu lors du dernier conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de voir avec lui si celui-ci serait d'accord.
- Intervention de Monsieur Guy DELABRUYERE sur le dépôt d'un CV pour le poste d'agent technique, Madame Marie-José explique que la préférence a été donnée à l'agent d'expérience. De plus, la commune, qui devait embaucher l'agent en même temps, s'est retirée.
- Monsieur le Maire propose de demander à l'agent technique de déplacer le défibrillateur après avoir modifier le boîtier. Le devis de ce boîtier sera envoyé par mail aux conseillers municipaux.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancé dans le litige avec la société ROUSSEL et MCOI. La société MCOI a envoyé un courrier contestant la demande, l'avocat de la commune suit la contestation.
- Intervention de Madame Sandrine BONNEMENT sur la séance de ciné rural le 21 décembre 2022 à 20h00 de « Belle et Sébastien nouvelle génération »
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fermeture définitive de la boulangerie d'Ansauvillers, il explique sa satisfaction dans le passage d'une nouvelle boulangerie et propose pour maintenir un commerce et un service à domicile, de distribuer gratuitement une boîte à pain à tout foyer de la commune, qui le demandera, pour maintenir le pain dans de bonne condition. Intervention de Madame Sandrine BONNEMENT sur le budget d'une telle opération. Un budget maximum de 30.00€ par boîte est décidé.
- Monsieur le Maire demande le ressenti de la commune sur la fermeture de l'éclairage public la nuit, aucune réclamation n'est remontée au Conseil Municipal, Madame Sandrine BONNEMENT explique que personnellement elle est toujours contre pour un sentiment d'insécurité.
- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si la commune doit installer les guirlandes de Noël vu le contexte énergétique. Intervention de Madame Isabelle ROUSSELLE concernant son accord pour l'installation des décorations, elle explique que les enfants ont besoin de féérie après les années Covid.

Intervention de Madame Sandrine BONNEMENT sur la non-cohérence entre l'extinction de l'éclairage public et la disposition des décorations de Noël. Madame Aurore DEVILLERS demande si l'éclairage des décorations sera identique à l'éclairage public. La réponse est oui. Le Conseil Municipal vote pour l'installation des décorations de Noël. Intervention de Monsieur Léandre ROBART qui se renseignera après les fêtes pour acheter de nouvelles décorations.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de mairie de faire un point sur les dépenses électriques entre 2021 et 2022

- Intervention de Madame Isabelle ROUSSELLE sur le problème de chauffage de la mairie, les radiateurs datent de plus de 20 ans et il peut faire 13 degrés dans la commune quand les radiateurs tombent en panne. Elle propose de les changer. Elle informe les membres du Conseil Municipal du montant d'un devis pour remplacement de 2 radiateurs. Monsieur Léandre ROBART propose à Madame Sandrine BONNEMENT de se renseigner sur le prix de 2 radiateurs un de 2000 et un autre de 1500 et de demander à l'agent technique de les remplacer. Madame Sandrine BONNEMENT va se renseigner à son travail.

Séance levée à 19h52

M LOISEL

secrétaire de séance